



Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 26 juin 2009

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

2^{ème} Commission

N° CG-2009-3-2-1

Service consulté

Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 Construction d'un Institut de Recherche et extension/restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE

Résumé : Dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 2 250 000 € à l'Université de Haute-Alsace pour la restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE. Il est également demandé d'approuver la convention fixant les modalités de versement de la subvention départementale et de m'autoriser à la signer.

Le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 a été approuvé, par délibération du Conseil Général le 15 décembre 2006, lors du vote du Budget Primitif pour l'année 2007. Le Département s'est engagé à participer à hauteur de 46,007 M€.

Le CPER a notamment prévu un volet « dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation » pour lequel le Département s'est engagé à hauteur de 11,246 M€.

L'une des orientations du volet « dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation » est la construction d'un Institut de Recherche et l'extension/restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu).

L'opération relative à l'ENSCMu d'un montant total prévisionnel de 41 M€ est financée :

- à hauteur de 13,5 M€ par l'Etat, hors CPER, au titre de ses obligations de propriétaire des bâtiments de l'Ecole,
- à hauteur de 27,5 M€ dans le cadre du CPER, répartis comme suit :
 - Etat 13,750 M€
 - Région Alsace 4,584 M€
 - Département du Haut-Rhin 4,583 M€
 - Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) 4,583 M€

Le Rectorat de STRASBOURG est le maître d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des études et d'une partie des travaux.

Au titre de cette opération, le Département s'est engagé pour un montant de 4,583 M€, par délibération du 15 décembre 2006 lors du vote du budget primitif pour 2007, dans le cadre d'une autorisation de programme inscrite au Budget Primitif 2007.

Sur cette autorisation de programme, la Commission Permanente du Conseil Général du 29 juin 2007 a accordé une première participation de 450 000 € à l'Etat pour la réalisation de l'ensemble des études. La Commission Permanente du Conseil Général du 15 mai 2009 a accordé une seconde participation de 4 133 000 € à l'Etat pour la réalisation des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Aujourd'hui, l'Université de Haute-Alsace sollicite une participation supplémentaire du Département pour financer des travaux qui n'ont pas pu être réalisés dans l'enveloppe initiale des 41 M€.

En effet, depuis la phase étude et jusqu'à l'adoption du l'avant-projet définitif (APD), cette opération a été scindée, par l'Etat, en deux phases. Une 1^{ère} phase correspondant aux travaux décrits ci-dessus et permettant une réalisation dans l'enveloppe financière des 41 M€ et une 2^{ème} phase correspondant à la restructuration des bâtiments de l'Ecole de Chimie (sauf le niveau 0 du bâtiment 2 prévu en phase 1) et au renouvellement des équipements scientifiques.

Cette 2^{ème} phase représente un besoin de financement complémentaire de 14,1 M€. Le Département est sollicité pour apporter une contribution supplémentaire à hauteur de 2,25 M€, identique à celle demandée à la Région Alsace et à la CAMSA. L'Etat et l'Université de Haute-Alsace apportent les 7,35 M€ restants.

Ce nouvel effort financier est très important pour le Conseil Général, comme il l'est d'ailleurs pour l'ensemble des partenaires, mais au vu de la complexité de cette opération et afin d'assurer toute la cohésion et la continuité des activités d'enseignement et de recherche, il est souhaitable que sa réalisation ne soit pas morcelée, ni différée dans le temps. Aussi, il vous est proposé d'accorder à l'Université de Haute-Alsace les 2,25 M€ sollicités. Notre participation au titre de cette opération s'élèvera ainsi à 6,833 M€.

La Région Alsace et la CAMSA ont d'ores et déjà délibéré pour approuver ces financements, au courant du printemps 2009. Une convention quadripartite, jointe au présent rapport, fixe les modalités de versement des subventions des trois collectivités.

Cette nouvelle demande s'inscrit dans une modification de nos engagements financiers au sein du CPER, lesquels s'élèvent à 46,007 M€. D'une part, notre approbation donne lieu à une réévaluation de notre participation au titre de cette opération, soit 6,833 M€ au lieu de 4,583 M€. D'autre part, elle devra également s'inscrire dans une restructuration de nos engagements au sein du CPER afin de maintenir notre participation totale à hauteur de 46,007 M€, à l'occasion de la révision du CPER prévue à mi-parcours.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder à l'Université de Haute-Alsace une subvention d'investissement de 2 250 000 € pour le financement des travaux de restructuration des bâtiments de l'Ecole de Chimie (sauf le niveau 0 du bâtiment 2 prévu en phase 1),
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F025 – Enseignement Supérieur et Recherche, chapitre 204, nature 204178, fonction 23, opération 2009/F225/226 du budget départemental,
- d'approuver la convention, jointe au présent rapport, précisant les modalités de versement de l'aide départementale et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER



UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMu) ET RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES SINISTRES EN 2006

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre :

L'Université de Haute-Alsace, représentée par Monsieur le Président de l'UHA dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du 3 juillet 2008,

d'une part,

et :

La Région Alsace, représenté par M. le Président du Conseil Régional d'Alsace dûment habilité par délibération du Conseil Régional en date du

d'autre part,

et :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin dûment habilité par délibération du Conseil Général en date du

d'autre part,

et :

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, représenté par M. le Président de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace dûment habilité par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace en date du

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1^{er} – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation des Collectivités territoriales (la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération) au financement des travaux de restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu) et du renouvellement des équipements scientifiques des laboratoires.

ARTICLE 2 – Périmètre des travaux

Les travaux portent sur :

- La restructuration de l'Ecole de Chimie sauf le niveau 0 du bâtiment 2
- Le renouvellement des équipements scientifiques des laboratoires touchés par l'explosion de mars 2006, entièrement financé par l'Etat.

ARTICLE 3 – Montant de la participation

Le budget total de l'opération « Construction de l'Institut de Recherche et de l'Extension et Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse » est de 55.1M€.

Compte tenu des financements inscrits au CPER et de l'Etat hors CPER, soit 41 M€, les financements complémentaires nécessaires s'élèvent donc à 14.1 M€.

Il s'avère qu'une partie des équipements scientifiques (0.6 M€) peut logiquement être financée au titre du CPER équipements scientifiques (3 M€ inscrits au total pour le développement de cinq laboratoires de Mulhouse, dont le COB et le DPG, victimes de l'explosion, font partie).

Il reste donc un besoin de financement complémentaire de 13.5 M€.

L'opération d'un montant total de 13.5 M€ correspond :

- à hauteur de 9.1 M€, à la réhabilitation globale de l'ENSCMu hors niveau 0 du bâtiment 2.
- à hauteur de 4.4 M€, au renouvellement des équipements scientifiques des laboratoires financés par l'Etat.

Cette opération de 13.5M€ est financée :

- Par l'Etat et l'UHA à hauteur de 6.75 M€
 - Etat : 4.4 M€
 - UHA : 2.35 M€
- Par les Collectivités Territoriales à hauteur de 6.75 M€
 - Région Alsace : 2.25 M€
 - Département du Haut Rhin : 2.25 M€
 - Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace : 2.25 M€

L'Université de Haute Alsace assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de restructuration de l'ENSCMu pour un montant de 9.1 M€ (confère annexe1) et a déjà procédé à l'acquisition des équipements scientifiques.

ARTICLE 4 – Modalités de versement de la participation

La participation de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, au titre de la présente convention, sera versée à l'UHA selon l'échéancier joint en annexe 2, sur production des justificatifs concernant les différentes phases de travaux.

ARTICLE 5 – Délai de réalisation

L'Université de Haute Alsace s'engage à réaliser l'ensemble des travaux, objet de la présente convention, dans le délai maximal de quatre (4) ans à compter de la signature de la présente convention.

ARTICLE 6 – Résiliation de la convention

Hormis le cas de force majeure justifiée, l'inobservation du délai prévu au précédent article et qui n'aurait pas été modifié par avenant entraînera la résiliation de la convention ; la partie de la participation correspondant aux dépenses tardives ou non justifiées dans les délais sera annulée par les Trois Collectivités Territoriales.

ARTICLE 7 – Reversement de la participation

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant objet de la présente convention, La Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace pourront demander le reversement des sommes irrégulières utilisées.

ARTICLE 8 – Reversement de la participation

Les actions de communications relatives à l'opération devront mentionner les participations des trois collectivités territoriales.

ARTICLE 9 – Comptables assignataires

Le comptable assignataire des dépenses relatives à la participation de la Région Alsace est le Payeur Régional d'Alsace, 1 place du Wacken à Strasbourg.

Le comptable assignataire des dépenses relatives à la participation du Département du Haut-Rhin est le Payeur Départemental pour le Département du Haut-Rhin.

Le comptable assignataire des dépenses relatives à la participation de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace est le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace.

Fait à Mulhouse, le

Le Président de l'Université
de Haute Alsace

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin

Alain BRILLARD

Charles BUTTNER

Le Président
du Conseil Régional d'Alsace

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Mulhouse Sud Alsace

Adrien ZELLER

Jo SPIEGEL



ANNEXE 1

CONVENTION DE FINANCEMENT

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMu)

BUDGET PREVISIONNEL AU STADE DE L'APD.

	Montant €HT
A. Construction	5 294 000 €
B. Autres dépenses	(valeur mai 07)
Dommages ouvrages	270 000 €
C. Provisions	
Tolérances maîtrise d'œuvre (3% + 3%)	322 400 €
Aléas	300 000 €
Révisions des prix	<u>1 380 600 €</u>
Total	2 003 000 €
Total hors taxes	7 567 000 €
D. T.V.A	1 483 400
E. Budget total TTC	9 050 400 €
F. Budget global TTC	9 100 000 €
	arrondis à



ANNEXE 2

CONVENTION DE FINANCEMENT

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMu)

PARTICIPATION AUX TRAVAUX

ECHEANCIER DES PAIEMENTS

Phases	Dates prévisibles	Participations en €		
		Région Alsace	Département du Haut-Rhin	Communauté d'Agglomération Mulhouse-Sud Alsace
1. Démarrage travaux : restructuration de l'ENSCMu	Sept 2010	750 000 €	750 000 €	750 000 €
2. Travaux à mi parcours *	Avril 2011	750 000 €	750 000 €	750 000 €
3. Fin des travaux : restructuration de l'ENSCMu	Nov 2011	750 000 €	750 000 €	750 000 €
TOTAL		2 250 000.00 €	2 250 000.00 €	2 250 000.00 €

* Il y a 5 zones à réhabiliter. Trois devraient être achevés en avril 2011, moment où démarreront les travaux des deux dernières zones.